

Médecins Sans Frontières Luxembourg (A.s.b.l.)
Association sans but lucratif

Comptes annuels révisés
au 31 décembre 2021

68, rue de Gasperich
L-1617 Luxembourg
R.C.S. Luxembourg : F4090

Bilan au 31 décembre 2021
(Exprimé en Euros)

ACTIF	Note(s)	2021 EUR	2020 EUR
<i>Actif immobilisé</i>			
- immobilisations incorporelles	2.2,3	0	0
- immobilisations corporelles	2.3,4	<u>50 560</u>	<u>61 086</u>
		50 560	61 086
 <i>Actif circulant</i>			
Créances dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an :	2.4		
- financements à recevoir		36 575	37 125
- créances sur d'autres sections MSF	5	59 979	18 571
- autres créances	6	694 766	745 935
 Avoirs en banque, avoirs en compte de chèques postaux, chèques et en caisse		<u>2 051 470</u>	<u>1 984 080</u>
		2 842 790	2 785 711
 <i>Comptes de régularisation</i>	2.5	306	5 610
 Total du bilan (Actif)		<u>2 893 656</u>	<u>2 852 407</u>

Les notes en annexe font partie intégrante de ces comptes annuels.

Bilan au 31 décembre 2021

FONDS PROPRES ET PASSIF	Note(s)	2021 EUR	2020 EUR
<i>Fonds propres</i>			
- résultats reportés	2.6,7	2 344 332	2 338 246
- résultat de l'exercice	2.6,7	<u>(234 956)</u>	<u>6 086</u>
		2 109 376	2 344 332
Dettes dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an :	2.7		
- dettes envers d'autres sections MSF	8	547 006	237 800
- dettes envers les bailleurs de fonds institutionnels	9	11 785	11 785
- dettes envers autres organisation privé		11 178	34 536
- dettes sur achats et prestations de services		63 424	92 591
- dettes fiscales et dettes au titre de la sécurité sociale		135 364	122 863
- dettes autres		<u>15 523</u>	<u>8 500</u>
		784 280	508 075
Total du bilan (Passif)			
		<u>2 893 656</u>	<u>2 852 407</u>

Les notes en annexe font partie intégrante de ces comptes annuels.

Compte de pertes et profits au 31 décembre 2021

	Note(s)	2021 EUR	2020 EUR
Chiffre d'affaires net			
Dons reçus de particuliers & de sociétés	10	7 225 022	6 314 108
Financements publics et institutionnels	11	54 513	8 608
Autres produits d'exploitation		20 570	85 416
Participation aux missions conduites par d'autres sections MSF	12	(5 143 565)	(4 301 707)
Autres charges externes	13	(639 102)	(541 044)
Frais de personnel	14		
Salaires et traitements		(1 480 224)	(1 267 921)
Charges sociales			
- couvrant les pensions		(119 344)	(102 336)
- autres charges sociales		(128 747)	(110 399)
Corrections de valeurs sur immobilisations corporelles et incorporelles		(17 501)	(71 824)
Autres intérêts et autres produits financiers		85	724
Intérêts et autres charges financières		(6 663)	(7 539)
Résultat de l'exercice		(234 956)	6 086

Les notes en annexe font partie intégrante de ces comptes annuels.

Annexe aux comptes annuels au 31 décembre 2021

Note 1 - Généralités

L'Association sans but lucratif MSF - Luxembourg, Médecins sans Frontières Luxembourg A.s.b.l. (ci-après l'Association), est une association de droit privé à vocation internationale et a été créée le 24 mars 1986. Les statuts ont été modifiés par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 26 avril 1997. Le siège est établi à Luxembourg. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

L'Association a pour objet :

- de réunir tous les médecins et membres des corps de santé, volontaires pour apporter leur aide humanitaire aux populations en danger et leur assistance aux populations éprouvées par des cataclysmes, des accidents collectifs ou des situations de belligérance,
- de mobiliser en faveur de ces populations tous les moyens humains et matériels à sa disposition pour leur apporter des secours dans les délais les plus brefs, avec l'efficacité et la compétence requises,
- de rechercher tous les concours nationaux et internationaux propres à permettre à ses membres de remplir leur mission dans toutes les parties du monde où ils peuvent être appelés à servir.

Selon l'Article 2 de ses statuts, l'Association se réserve le droit d'envoyer, dans la mesure de ses possibilités, des équipes de secours d'urgence aux populations éprouvées.

L'Association se réserve également le droit de refuser sa participation, soit sur décision du Conseil d'Administration, soit, en appel, sur décision de l'assemblée générale.

L'Association se met à la disposition des organismes internationaux, des gouvernements ou autorités constituées des pays éprouvés, ainsi que des organisations publiques ou privées, et des collectivités nationales ou régionales qui dans ces mêmes pays, font appel à elle.

L'Association se propose de susciter les relations avec toute université, institution de médecine ou personne, propres à améliorer les compétences de ses membres et l'efficacité de ses missions, en mettant en œuvre des programmes de formation et de recyclage pour ses membres.

L'Association fait partie de Médecins sans Frontières, une association de droit privé à vocation internationale. La fondation originale fut réalisée en France le 20 décembre 1971.

Médecins sans Frontières est une organisation internationale composée par des sections nationales. Toutes les sections obéissent à une charte commune et poursuivent le même but : rétablir aux populations en danger, santé, sécurité et dignité. Un conseil international veille à l'identité du mouvement et est responsable de l'architecture internationale.

Annexe aux comptes annuels au 31 décembre 2021 (suite)

Note 2 - Principes, règles et méthodes d'évaluation

Les comptes annuels de l'Association sont établis conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur au Luxembourg selon la méthode du coût historique et aux pratiques comptables généralement admises au Luxembourg.

Les politiques comptables et les principes d'évaluation suivis sont ceux de la Loi modifiée du 19 décembre 2002 et déterminés et mis en place par le Conseil d'Administration.

La préparation des comptes annuels implique le recours à un certain nombre d'estimations comptables déterminantes. Elle impose aussi au Conseil d'Administration d'exercer son jugement dans l'application des principes comptables. Tout changement dans les hypothèses peut avoir des répercussions significatives sur les comptes annuels de la période durant laquelle ces hypothèses ont changé. Le Conseil d'Administration estime que les hypothèses sous-jacentes sont adéquates et que les comptes annuels donnent ainsi une image fidèle de la situation financière et des résultats de l'Association.

L'Association fait des estimations et hypothèses qui ont une incidence sur les montants repris à l'actif et au passif au cours de la période suivante. Les estimations et les jugements sont évalués de façon continue et se basent sur l'expérience passée et d'autres facteurs, dont des anticipations d'événements futurs jugés raisonnables dans ces circonstances.

Les principales règles d'évaluation adoptée par l'Association sont les suivantes :

2.1 Conversion des postes en devises

L'Association tient sa comptabilité en Euros.

Les opérations courantes libellées en devises sont converties et comptabilisées aux cours moyens du mois en cours. Les gains et pertes de change ainsi réalisés sont portés au compte de pertes et profits.

Les créances et dettes libellées en devises sont converties au cours de change en vigueur à la date de clôture. Seules les pertes de change constatées et supérieures à 100 EUR sont comptabilisées ; les gains de change constatés ne sont portés en recettes qu'en cas de fermeture du compte bancaire et livre de caisse concerné par la devise.

2.2 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont enregistrées à leur coût d'acquisition. Elles font l'objet d'un amortissement linéaire sur quatre ans.

2.3 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition et font l'objet d'un amortissement linéaire sur la durée normale d'utilisation. Les taux utilisés sont les suivants :

- immeubles 5 %
- autres immobilisations 7 - 33 %

Annexe aux comptes annuels au 31 décembre 2021 (suite)

Note 2 - Principes, règles et méthodes d'évaluation (suite)

2.4 Créances

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale. Elles font l'objet de corrections de valeur lorsque leur recouvrement est partiellement ou entièrement compromis. Ces corrections de valeurs ne sont pas maintenues si les raisons qui ont motivé leur constitution ont cessé d'exister.

2.5 Comptes de régularisation – Actif

Ce poste comprend les charges comptabilisées pendant l'exercice mais qui sont imputables à un exercice ultérieur.

2.6 Affectation du résultat de l'exercice

Le résultat de l'exercice, après approbation des comptes, est systématiquement affecté en résultats reportés.

2.7 Dettes

Les dettes sont enregistrées à leur valeur de remboursement.

2.8 Dons-héritages

Les héritages sont enregistrés à la date de certification du notaire.

Note 3 - Immobilisations incorporelles

	2021	2020
	EUR	EUR
Coût d'acquisition au début de l'exercice	91 983	91 983
Acquisitions au cours de l'exercice	-	-
Cessions au cours de l'exercice	_____ -	_____ -
Coût d'acquisition à la fin de l'exercice	91 983	91 983
Corrections de valeur cumulées au début de l'exercice	91 983	84 649
Corrections de valeur de l'exercice	-	7 334
Corrections de valeur des biens cédés	_____ -	_____ -
Corrections de valeur cumulées à la fin de l'exercice	91 983	91 983
Valeur comptable nette à la fin de l'exercice	===== -	===== -

Annexe aux comptes annuels au 31 décembre 2021 (suite)

Note 4 - Immobilisations corporelles

	2021	2020
	EUR	EUR
Coût d'acquisition au début de l'exercice	1 357 895	1 322 143
Acquisitions au cours de l'exercice	6 975	35 752
Cessions au cours de l'exercice	_____ -	_____ -
Coût d'acquisition à la fin de l'exercice	1 364 870	1 357 895
Corrections de valeur cumulées au début de l'exercice	1 296 809	1 232 319
Corrections de valeur de l'exercice	17 501	64 490
Corrections de valeur des biens cédés	_____ -	_____ -
Corrections de valeur cumulées à la fin de l'exercice	1 314 310	1 296 809
Valeur comptable nette à la fin de l'exercice	<u>50 560</u>	<u>61 086</u>

Note 5 - Créances sur d'autres sections MSF

Les créances sur d'autres sections MSF se composent comme suit :

	2021	2020
	EUR	EUR
- MSF Belgique	5 724	6 514
- MSF Holland	3 443	-
- MSF South Africa	46 391	-
- Autres sections MSF	<u>4 421</u>	<u>12 057</u>
	<u>59 979</u>	<u>18 571</u>

Note 6 - Autres Créances

Les autres créances se composent essentiellement d'un legs pour lequel l'Association dispose de la nue-propriété pour un montant de 684 000 EUR (2020 : 744 000 EUR).

Annexe aux comptes annuels au 31 décembre 2021 (suite)

Note 7 - Résultats reportés

	2021	2020
	EUR	EUR
Résultats reportés au début de l'exercice	2 344 332	2 338 246
Résultat de l'exercice précédent	<u>(234 956)</u>	<u>6 086</u>
Résultats reportés à la clôture de l'exercice	<u>2 109 376</u>	<u>2 344 332</u>

Note 8 - Dettes envers d'autres sections MSF

Elles concernent essentiellement des dettes sur le financement de projets réalisés par d'autres sections MSF, et se composent comme suit :

	2021	2020
	EUR	EUR
- MSF Belgique	49 626	50 000
- MSF Espagne	-	1 340
- MSF Fondation Lux	297 832	132 817
- MSF France	143 850	1 705
- Autres sections MSF	<u>55 698</u>	<u>51 938</u>
	<u>547 006</u>	<u>237 800</u>

Note 9 - Dettes envers les bailleurs de fonds institutionnels

Ces dettes sont généralement en relation avec des contrats de financements du Ministère des Affaires Etrangères luxembourgeois.

Note 10 - Dons reçus de particuliers & de sociétés

Les dons reçus des particuliers & des sociétés sont comptabilisés en fonction de leur date de réception effective.

	2021	2020
	EUR	EUR
- Dons non dédiés	5 731 501	4 724 045
- Dons dédiés	<u>1 493 521</u>	<u>1 590 063</u>
	<u>7 225 022</u>	<u>6 314 108</u>

Pour les dons affectés à des projets précis, les sommes perçues sont considérées comme des produits pour leur globalité. La partie des dons non utilisés en fin d'exercice est transférée du compte de pertes et profits dans le poste « fonds disponibles pour projets futurs » (néant en 2020 et 2021).

Annexe aux comptes annuels au 31 décembre 2021 (suite)

Note 11 - Financements publics et institutionnels

Les financements publics et institutionnels sont comptabilisés au compte de résultat en fonction des engagements contractuels de ceux-ci.

A la date de la clôture, ils se composent comme suit :

	2021	2020
	EUR	EUR
- Ministère de l'Education luxembourgeoise	7 797	8 608
- Organisation Mondiale de la Santé	46 716	-
	<u>54 513</u>	<u>8 608</u>

Note 12 - Participation aux missions conduites par d'autres sections MSF

Ce poste concerne principalement la participation à des missions conduites par MSF Belgique.

Note 13 - Autres charges externes

Les autres charges externes se composent comme suit :

	2021	2020
	EUR	EUR
- Frais administratifs du siège	575 195	476 420
- Projets Internationaux MSF	<u>63 907</u>	<u>64 624</u>
	<u>639 102</u>	<u>541 044</u>

Annexe aux comptes annuels au 31 décembre 2021 (suite)

Note 14 - Frais de personnel

Les frais de personnel (salaires et traitements ainsi que les charges sociales) se présentent comme suit :

	2021	2020
	EUR	EUR
- Personnel siège	1 480 224	1 267 921
- Charges sociales	<u>248 091</u>	<u>212 735</u>
	<u>1 728 315</u>	<u>1 480 656</u>

L'Association a employé 26,15 ETP (Face to Face and Télémarketing inclus) en moyenne au cours de l'exercice 2021 (21 ETP en 2020).

Au cours de l'exercice, l'Association a employé 5,16 ETP détachés par d'autres sections et a détaché 4,33 ETP dans d'autres sections. Ces frais et produits sont également comptabilisés au niveau des salaires. Le montant global du personnel refacturé par et à MSF-Luxembourg représente respectivement un montant de 265 933 EUR et 394 797 EUR (2020 : 210 155 EUR et 345 693 EUR).

Note 15 - Jetons de présence

Pendant l'exercice 2021, il n'y a pas eu de paiement de jetons de présence aux membres du Conseil d'Administration.

Note 16 - Engagements

L'Association n'a pas contracté d'engagements au 31 décembre 2021.

Note 17 - Evènement postérieur à la clôture

Il n'y a pas d'évènements postérieurs à la clôture ayant un impact sur les comptes annuels se clôturant le 31 décembre 2021.